



Accusé à tort d'un délit de fuite

Par **bibiche**, le **26/05/2012** à **17:34**

Bonjour,
Mon mari est chauffeur livreur. En sortant du parking où il effectuait sa livraison, il a vu un véhicule transportant des barres de fer percuter une voiture en stationnement sur sa droite. Il a été se garer en face, a attendu quelques minutes voir si le fautif revenait puis a laissé ses coordonnées sur la voiture accidentée en disant qu'il avait été témoin et qu'il se tenait à la disposition de la personne. Puis il est reparti.
Hier le patron de mon mari a reçu un dépôt de plainte pour délit de fuite car la plaque du véhicule de mon époux aurait été relevé. Apparemment le ou les témoins l'auraient vu reculer et percuter la voiture en stationnement.
Le patron de mon mari a signalé au commissariat que le véhicule mis en cause n'avait aucun impact.
Mon mari angoisse et a peur d'être condamné pour quelque chose qu'il n'a pas commis.
Que peut-il faire ?
Merci de votre réponse

Par **chris_idv**, le **29/05/2012** à **11:18**

Bonjour,
Votre mari n'a rien à faire, ni à craindre: il sera vraisemblablement entendu par les forces de l'ordre auxquelles il expliquera les faits et l'examen de son camion, demeuré intact, confirmera qu'il n'est pour rien dans l'accident.
Cordialement,